

PERMIS DE PÉNÉTRER EN ESPACE CONFINÉ

L'accès dans un espace dit "**confiné**" (puits, réservoirs, galeries techniques, cuves, regards, tranchées, chambres de visite, postes de relèvement, vides-sanitaires...) présente entre autres des risques d'asphyxie et/ou d'intoxication. En effet, ces espaces ne sont pas conçus pour accueillir en permanence du personnel et sont, le plus souvent, mal ventilés.

Le présent document vise à limiter les risques en s'assurant que les personnes qui auront à y intervenir sont autorisées à le faire et que des mesures minimales de sécurité auront été prises en compte au préalable.

La procédure d'intervention doit avoir été validée en CST/F3SCT et les risques liés aux travaux en espaces confinés évalués dans le Document Unique d'évaluation des risques professionnels de la collectivité.

INTERVENTION

Lieu de l'intervention	
Nature de l'intervention	
Nature de l'espace confiné	
Date et heure de début de l'intervention	
Date et heure de fin de l'intervention	

INTERVENANTS

Le surveillant doit rester en permanence à l'entrée de l'espace confiné et ne doit jamais pénétrer dans l'ouvrage.

Nom/Prénom	Date dernière formation Travail en espace confiné	Date dernière formation CATEC	En qualité de :	
			☐ Intervenant	☐ Surveillant
			☐ Intervenant	☐ Surveillant
			☐ Intervenant	☐ Surveillant
			☐ Intervenant	☐ Surveillant
			☐ Intervenant	☐ Surveillant
			☐ Intervenant	☐ Surveillant

ORGANISATION DES SECOURS

Numéro d'urgence : **112** Trousse de premiers secours à disposition ☐ Oui ☐ Non

Noms des secouristes :

Emplacement du défibrillateur le plus proche

CHOIX DE L'INTERVENTION OU DE LA VENTILATION DE L'ESPACE CONFINÉ

Ventilation mécanique de l'ouvrage avec un débit d'air neuf et non pollué d'au moins 10 volumes de l'espace confiné par heure pendant 20 minutes minimum ☐ Oui ☐ Non

Intervention sous Appareil Respiratoire Isolant (ARI) car une ventilation efficace ne peut pas être mise en œuvre ☐ Oui ☐ Non

UNIQUEMENT POUR LES OPERATIONS DE CONTRÔLE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT :

Pas de ventilation mécanique sous conditions cumulatives : ☐ Oui ☐ Non

- Création d'une aération naturelle efficace au moins 20 minutes avant intervention
- 2 évacuations sont disponibles (en amont et en aval)
- Des contrôles d'atmosphère ont été réalisés sans détection d'anomalies à tous les points d'accès

Pas de ventilation mécanique sous conditions cumulatives : ☐ Oui ☐ Non

- L'intervention est de courte durée et ponctuelle
- 1 seul intervenant pénètre dans l'espace confiné
- L'intervenant est toujours en contact visuel avec le surveillant attaché à une longe reliée à un dispositif de récupération manœuvrable en surface
- L'intervenant n'exerce aucune action sur des masses liquides ou des bouchons, y compris du fait de ses déplacements

PREPARATIFS PREALABLES A L'ENTREE DANS UN ESPACE CONFINE				
L'entrée dans l'espace confiné ne sera possible qu'une fois ces divers éléments mis en place et vérifiés par le surveillant				
L'évaluation des risques préalable est réalisée par écrit.		Oui		
Lors de travaux par point chaud, un permis de feu est rédigé.		Oui		Sans objet
Le plan d'intervention des secours est consigné par écrit.		Oui		
Les opérations de sauvetage sont définies et validées par écrit (cf partie "Mesures à mettre en œuvre en cas d'accident, d'incident ou d'urgence")		Oui		
Une personne présente sur place est formé aux premiers secours.		Oui		
Le balisage de la zone d'intervention a été réalisé (en appliquant les règles de signalisation en cas d'intervention sur la chaussée).		Oui		Sans objet
L'espace a été soigneusement ventilé.		Oui		
Des dispositions ont été prises pour assurer une ventilation permanente de l'espace pendant l'intervention.		Oui		
L'espace confiné a fait l'objet des mesures de l'atmosphère à l'aide d'un détecteur multigaz sans mettre en évidence une atmosphère dangereuse.		Oui		
En cas d'intervention sur un réseau d'eau, une consignation de l'installation est réalisée afin d'empêcher tout remplissage intempestif.		Oui		Sans objet
En cas d'intervention sur un réseau d'eau, les conditions météorologiques ont été vérifiées (pas d'intervention en cas d'orage annoncé).		Oui		Sans objet
Si un risque de noyage a été identifié et n'a pas pu être supprimé, le port d'un gilet de sauvetage auto-gonflables pour chaque intervenant est effectif.		Oui		Sans objet
Si la consignation et déconsignation d'une canalisation d'assainissement doit être réalisée depuis l'intérieur de l'ouvrage, l'intervenant est :				Sans objet
- sécurisé contre les risque d'entraînement		Oui		
- équipé d'un appareil respiratoire isolant		Oui		
Les personnes intervenantes sont formés au travail en espaces confinés ou au CATEC.		Oui		
Tous les équipements de sécurité sont disponibles et en état de fonctionnement. Trépied ☐ Antichutes/Stopchutes ☐ Mousquetons ☐ Harnais ☐ ARI ☐ Longe ☐ Ligne de vie ☐ Points d'ancrage ☐ Détecteur multigaz ☐ Masque auto-sauveteur ☐		Oui		
L'ensemble des intervenants dans l'espace confiné porte un détecteur multigaz mis en service avant de pénétrer.		Oui		
Si un risque d'explosion existe, un détecteur d'atmosphère adapté est utilisé.		Oui		Sans objet
L'ensemble des intervenants dans l'espace confiné ont un masque auto-sauveteur.		Oui		
En cas de descente dans un ouvrage, les intervenants qui descendent dans l'espace confiné sont équipés d'un harnais et d'une longe.		Oui		Sans objet
Les intervenants sont équipés d'un éclairage alimenté en TBTS.		Oui		
Un moyen de communication efficace est utilisé entre les intervenants dans l'espace confiné et le (ou les) surveillant(s).		Oui		
Les équipements de premiers secours sont à disposition des surveillants.		Oui		
Le matériel installé permet le dégagement d'un intervenant blessé ou inerte dans l'espace confiné sans y pénétrer.		Oui		
Si une condition n'est pas remplie, l'intervention est interdite.				
MESURES A METTRE EN ŒUVRE EN CAS D'ACCIDENT, D'INCIDENT OU D'URGENCE				

CONTRÔLE DE L'ATMOSPHERE							
Contrôles	Gaz	O2	H2S	CO	Explo.	Autres gaz	Signature
Contrôle 1 : A l'ouverture de l'espace confiné à tous les points d'accès Date : __ / __ / __ Heure : __ / __ Par (Nom) :							
Contrôle 2 Après aération et/ou ventilation - EN POINT HAUT Date : __ / __ / __ Heure : __ / __ Par (Nom) :							
Contrôle 3 Après aération et/ou ventilation - AU MILIEU Date : __ / __ / __ Heure : __ / __ Par (Nom) :							
Contrôle 4 Après aération et/ou ventilation - EN BAS DE L'OUVRAGE Date : __ / __ / __ Heure : __ / __ Par (Nom) :							

VISAS		
Nom/Prénom	En qualité de	Signature
	☐ Intervenant ☐ Surveillant	
	☐ Intervenant ☐ Surveillant	
	☐ Intervenant ☐ Surveillant	
	☐ Intervenant ☐ Surveillant	
	☐ Intervenant ☐ Surveillant	

OBSERVATIONS / INCIDENT

FIN DE VALIDITE	
Date et heure de fin de travaux : __ / __ / __ à __ H __	Signature du surveillant :

Ce moment marque la fin de la validité du présent document et interdit l'accès du moindre intervenant dans l'espace confiné par la suite sans établissement d'un nouveau permis.